

## COTISATIONS (ANNUELLE)

Séniors et Vétérans	Juniors -18	Cadets -15	Minimes -13	Benjamins -11	Poussins -9
Naissance avant le 01.01.2004	Naissance 01.01.04 au 31.12.06	Naissance 01.01.07 au 31.12.08	Naissance 01.01.09 au 31.12.10	Naissance 01.01.11 au 31.12.12	Naissance après le 01.01.13
<b>Licence Promotionnelle (loisir)</b>					
118 €	128 €	128 €	128 €	128 €	128 €
				1 <sup>ère</sup> année découverte	
				78 €	
<b>Licence Traditionnelle (compétition)</b>					
165 € 34,00€	165 € 17,40€	163 € 17,40€	163 € 17,40€	139 € 17,40€	139 € 17,40€
<b>Supplément de l'adhérent si participation au critérium fédéral</b>					

Réduction famille : 3<sup>ème</sup> inscrit -20%, 4<sup>ème</sup> -30%, à partir du 5<sup>ème</sup> inscrit -50% (sur la licence la moins chère)

Séance libre en famille ou entre amis : le dimanche de 10h à 11h30  
Cotisation par famille : 1<sup>ère</sup> pers licenciée (obligatoire), 50 € pour la 2<sup>ème</sup> pers.  
25 € par personne supplémentaire (concerne uniquement cette séance).

Sport adapté : 118 €

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Président** : Pascal Boyer - 07 70 02 49 19
- **Vice-Président** : Dominique Le Vexier - 06 15 70 74 34
- **Trésorier** : Alain Le Gouriérec
- **Secrétaire** : Stéphane Feutren
- **Membres** : Jacques Seité, Didier Bailliet, Pascal Bouchard, Jocelyne Boyer, Loïc Campana, Pascal Delourmel, Lionel Hélou, Régis Heuguet, Joël Houssais

### EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR (affiché à la salle)

- Une assurance de base est incluse dans la licence. Des options facultatives peuvent être prises par les adhérents, à consulter sur le site de la fédération : [www.fftt.com](http://www.fftt.com)
- L'accès de la salle n'est autorisé qu'aux adhérents disposant d'une licence promotionnelle ou compétition du club USV tennis de table pour la saison en cours, et bénéficiant ainsi de l'assurance FFTT.
- Les chaussures de sport sont obligatoires pour pénétrer dans la salle (il est indispensable de changer de chaussures avant de jouer).
- Pour l'activité «loisir», la clé ne pourra être confiée que sous la responsabilité et avec la présence d'un adulte dans la salle.
- Pour les entraînements de l'école de jeunes, il est indispensable que les parents s'assurent de la présence du responsable du cours avant de laisser l'enfant à la salle ou préviennent les responsables en cas d'absence prévue.
- En cas d'indisponibilité lors d'une compétition, le joueur (ou ses parents) doit prévenir les dirigeants au plus vite. Dans le cas contraire, le joueur sera redevable de l'amende infligée au club.



## TENNIS DE TABLE SAISON 2021/2022

- **Ecole de jeunes**  
(Filles et Garçons de 6 à 18 ans)
- **Adultes**
- **Loisirs**
- **Compétitions**



- **Entraînements assurés par :**  
Frédéric LEBRETON, éducateur sportif Breveté d'Etat BE1 du club aidé de bénévoles diplômés ou en formation.
- **Lieu :** Complexe Sportif Les Champs Brûlons  
35770 Vern sur Seiche
- Retrouvez toutes les infos, tous les résultats sur le site Internet du club <http://usverntt.fr>
- Facebook : US Verntt
- Instagram : usverntt

**REPRISE DES ENTRAINEMENTS  
LUNDI 06 SEPTEMBRE 2021**

## RENSEIGNEMENTS

- **Frédéric Lebreton**  
Educateur sportif : 07.71.01.45.59
- **Pascal Boyer**  
Président USV Tennis de Table : 07.70.02.49.19
- **Union Sportive Vern** : 02 99 00 44 87
- **Par courriel** : [usverntt@free.fr](mailto:usverntt@free.fr)

